



Le projet: Renforcement des capacités de la Commission Nationale des droits de l'homme (CNDH) du Tchad sur les droits de l'homme et les processus électoraux, en particulier du réseau d'observateurs des droits de l'homme en période électorale constitué par la Commission.

Rapport Technique

1. Contexte

L'Organisation internationale de la Francophonie a financé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour renforcer les capacités de la CNDH du Tchad en matière de droits de l'homme et processus électoraux. La Commission nationale des droits de l'homme du Tchad a souhaité utiliser cette opportunité pour outiller son réseau d'observateurs des droits de l'homme en contexte électoral en vue d'effectuer un déploiement conséquent sur le territoire national lors des prochaines élections générales qui se profilent à l'horizon 2022 au Tchad. L'OIF a alloué un concours financier d'un montant de 6912 CHF au bénéfice du HCDH pour la mise en œuvre de ce projet.

2. Etat de mise en œuvre du projet

Les 27 et 28 octobre 2021, la CNDH et le Bureau Pays du HCDH au Tchad ont organisé, à l'Hôtel Ledger Plaza de Ndjamena, l'atelier de formation sur "le monitoring des droits de l'Homme en contexte électoral" au profit de 67 observateurs dont 19 femmes sélectionnés par la CNDH au sein des organisations de la société civile tchadienne. L'atelier qui a bénéficié de l'appui technique de l'AFCNDH à travers une présentation à distance délivrée par le Rapporteur de la Commission Béninoise des droits de l'homme, a été essentiellement animé par le personnel du HCDH Tchad et deux commissaires de la CNDH.

Sur le plan de la substance, l'atelier a abordé les droits de l'homme et les élections, le cycle électoral, le cadre légal national et international des élections, les droits électoraux individuels et institutionnels: le droit de participer aux affaires publiques, le droit à des élections périodiques, libres et transparentes, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à l'accès à l'information, le droit à la non-discrimination, les libertés d'association et de réunion pacifique.

L'atelier s'est également concentré sur les techniques de monitoring des droits de l'homme en général et dans un contexte électoral en particulier, le monitoring des droits de l'Homme avant, pendant et après les élections, l'observation des cas de

violations des droits de l'Homme en période électorale, le rapport du monitoring des droits de l'homme en contexte électoral, et le code d'éthique et de bonne conduite des observateurs des droits de l'homme en contexte électoral. Des exercices pratiques ont été effectués et restitués en plénière par les participants.

3. Résultats obtenus

L'atelier de deux jours a permis d'outiller les 67 observateurs des droits de l'homme sélectionnés par la CNDH en matière de monitoring des droits de l'homme en contexte électoral. L'atelier leur a permis de faire la différence entre l'observation électorale et l'observation des droits de l'homme en contexte électoral. Selon les participants, l'atelier leur a permis d'appréhender l'enjeu du monitoring des droits de l'homme et la responsabilité qui leur incombe une fois déployés sur le terrain. L'atelier a permis aux participants de formuler des recommandations et des doléances à l'endroit de la CNDH dans le cadre des prochaines élections en vue d'améliorer leur travail de monitoring. Ces recommandations concernent la durée de leur déploiement, les périodes de déploiement ainsi que les actions post-déploiement que la CNDH devrait mener pour valoriser leur travail, à savoir, la publication d'un rapport de synthèse global du monitoring et des actions de plaidoyer auprès des autorités administratives et politiques.

4. Perspectives

Les 67 observateurs ont estimé que les formations de ce genre leur sont encore nécessaires. Pour sa part, la CNDH a estimé que les commissaires eux-mêmes devraient aussi recevoir ce genre de formation pour renforcer leurs aptitudes dans le domaine du monitoring des droits de l'homme en période électorale. La Commission s'est engagée aussi à prendre en compte les recommandations et doléances émises par les observateurs et à rechercher les ressources pour les mettre en œuvre.

Fin/HCDH Tchad/FA/25.11.2021